

# LA VIE OUVRIÈRE EN FRANCE...

## LA FEMME DANS L'INDUSTRIE (\*): (deuxième partie) (\*\*) (1)

«Les ouvrières transportent par jour sept à huit cents de ces caisses d'un bout à l'autre de l'atelier (qui mesure, par exemple, à la Raffinerie parisienne de Saint-Ouen, 25 mètres de longueur). Des hommes ne voudraient pas faire ce travail même à raison de 50 centimes l'heure. Les femmes sont payées 20 centimes (2)!».

Dans la fabrication du sucre, ce sont les femmes que l'on emploie, la nuit, au chargement de la betterave: «Elles sont plus habiles, plus souples que les hommes, résistent mieux à la boue et à la pluie». Et, cependant, les hommes «incapables de faire le service que font les femmes (3)» gagnent de 4 francs à 4fr.50 par jour, tandis que les femmes ne gagnent que 2 francs à 2fr.25.

Pareillement dans la filature, les femmes gagnent de 2fr.25 à 2fr.50 et les hommes de 4 francs à 4fr.50, quand les patrons reconnaissent que, «si les femmes ne travaillent plus la nuit, elles ne pourront être remplacées par des hommes, ces derniers n'ayant pas les doigts assez souples (4)» (\*\*\*).

Parfois on impose à de toutes jeunes filles de tirer à bras des charrettes pesamment chargées. Deux enfants de seize à dix-huit ans, ainsi attelées, se trouvèrent prises un jour, sous nos yeux, dans un embarras de voitures. Incapables de se dégager, elles réclamèrent notre aide et celle de quelques passants. Quelle ne fut pas la surprise générale en constatant qu'il fallait à un homme déployer une vigueur relativement considérable pour remettre en mouvement cette charrette traînée par des enfants!

Nous avons en 1892 signalé au congrès ouvrier de Tours l'usine Dercelles, de Nantes, comme employant des femmes à la fabrication des boulons. Devant ce même congrès, M. Caumeau, conseiller municipal de Paris, exposa la misérable condition des tailleuses de limes de Gosne. Ces femmes travaillent jusqu'à quinze et seize heures pour un salaire moyen de 1fr.25 à 1fr.50, et M. Caumeau assura que depuis son entrée à l'Hôtel de Ville il avait dû faire admettre dans les hôpitaux une dizaine de ces ouvrières devenues phthisiques. Outre les tailleuses de limes, il cita les ouvrières des fabriques de glaces, intoxiquées par le nitrate d'argent, les brodeuses à la machine qui ne peuvent travailler plus de quatre ou cinq années, les employées des administrations centrales des chemins de fer, payées 3 francs (salaire maximum) pour dix et onze heures de travail. - Il y a quelques années, le montage à l'élan des chaussures fabriquées

(\*) Dans "La Revue socialiste" - n°-117 - septembre 1894, les auteurs publièrent "La femme dans la société moderne", étude qui préfigure largement celle-ci. Nous ne nous attacherons qu'à relater l'évolution entre les textes de l'édition de "L'Ouvrier des deux mondes" citée, et la monographie finale, bien que cette dernière ressemble plus au texte de la "Revue socialiste" qu'à celui de "L'Ouvrier des deux mondes".

(\*\*) Dans la monographie finale, ce titre devint "Le travail des femmes". (Note A.M.).

(1) Voir L'Ouvrier des deux mondes, n°8, 1er septembre 1897.

(2) E. Degay, les Exploités, monographies publiées dans le journal la Petite République, 1894.

(3) Déposition de M. Giroux, fabricant à Douai.

(4) Déposition de M. Mazurel, filateur à Tourcoing.

(\*\*\*) Les deux paragraphes précédents ne figurent que dans la monographie finale.

dans les cordonneries d'Angers valait aux ouvriers mâles 45 centimes la pièce; confié, depuis, aux femmes, les fabricants ne le paient plus que 32 centimes. - Une ouvrière en couronnes mortuaires gagne à Paris, suivant son habileté, de 60 centimes à 1fr.20 par journée de douze heures. - Les corsetières-éventailistes de la fabrique Greland, de Nemours, recevaient pour douze heures de travail par jour des salaires mensuels variant de 19 à 35 francs, soit une moyenne de 8 centimes par heure. Le 21 juillet 1894, le fabricant lit paraître un tarif réduisant ce salaire de quatre centimes et demi. - M. Leroy-Beaulieu a dit quelque part qu'il y a dans le centre de la France deux cent mille ouvrières qui gagnent moins de 50 centimes par jour.

Comment, après quelques années de pareilles fatigues et des privations qui en résultent, les ouvrières pourraient-elles enfanter dans de favorables conditions? Quelques-unes, employées dans des professions particulièrement malsaines (telles les ouvrières des manufactures de tabacs, intoxiquées par la nicotine, les typographes par la litharge, les poudreuses céramistes par les sels de plomb, etc...), sont dans l'impossibilité d'allaiter leurs enfants ou ne leur fournissent qu'un lait vicié, essentiellement morbifère. Toutes sont la proie de troubles ou de désordres qui compromettent leur santé et retentissent sur les êtres qu'elles mettent au monde. Aussi la mortalité infantile dans la classe ouvrière est-elle considérable. Pendant la discussion de la loi sur le travail des femmes (1892), il fut établi que la moitié des décès d'enfants d'un jour à un an a lieu dans les quatre semaines qui suivent la naissance. Marc d'Espine (*Statistique mortuaire comparée*, Genève-Paris, 1858) a remarqué que le canton de Genève comptait un mort-né de la classe aisée sur 52, et que le rapport des morts-nés de la classe aisée au total des morts-nés était de 4,1 à 100. M. Schuler rapporte qu'en Suisse le nombre des enfants morts-nés de la population ouvrière s'élève à 8,2% de la mortalité générale, tandis que celui des enfants morts-nés de toutes conditions n'atteint pas 4% (exactement 3,9%). Voici, enfin, un tableau de la mortalité infantile pour 100 nouveau-nés dans les différentes classes d'Erfurt:

Age	Classe élevée	Classe moyenne	Classe ouvrière
1 mois	20	45	84
2 mois	9	19	40
3 mois	6	16	30
4 mois	10	17	26
5 mois	7	10	16
6 mois	8	11	18
7 mois	3	6	11
8 mois	6	9	13
9 mois	4	8	15
10 mois	5	7	10
11 mois	4	6	11
12 mois	7	19	31
Totaux	89	173	305

Quant aux femmes elles-mêmes, elles sont, au rapport du Dc Schuler (5), beaucoup plus atteintes que les hommes. Le taux de la mortalité dans les établissements industriels de la Suisse qui occupent les deux sexes, étant de 100 pour les hommes, s'élève à 127 pour les femmes, le nombre des journées de maladies, de 100 pour les hommes, à 150 pour les femmes, la durée moyenne des maladies, de 100 pour les hommes, à 117 pour les femmes. La proportion de la mortalité féminine à la mortalité masculine est de 156% dans les filatures de coton, et de 174 mois dans la totalité des fabriques.

Au reste, si l'existence féminine n'est point protégée pendant la jeunesse, elle ne l'est pas davantage quand le corps, épuisé par trente années de labeur, s'incline vers la terre, lieu du dernier repos. Malheur aux femmes demeurées seules et pauvres à l'heure de la vieillesse! Devenues incapables d'accroître cette richesse publique qu'elles ont si longtemps grossie de leur travail, l'industrie leur ferme ses portes, parce qu'il lui faut des bras jeunes et forts, et la société les abandonne à elles-mêmes, comme on jette un outil hors d'usage. Leur unique ressource, si la maladie leur a fait la grâce de les épargner, si la nature, plus humaine que l'homme, leur a laissé quelque énergie, est de travailler chez elles, aux pièces, jusqu'à l'heure où elles dormiront l'éternel sommeil. Les auteurs de ce livre ont connu une femme qui, devenue veuve à soixante-quatre ans, dut alors se livrer, pour ne pas mourir de faim, à la piqûre mécanique d'ouvrages de lingerie. Elle se mettait au travail à six heures du matin, ne le quittait qu'à six heures du soir

(5) Cité par le Dc Palmberg, *Traité de l'hygiène publique*, Doin Edit., p.180.

et gagnait vingt-trois sous. Qui ne se rappelle cette femme de soixante-douze ans, la veuve Imbert, qui vivait en confectionnant des pantalons pour le compte d'un tailleur, et qu'après cinq jours d'absence on trouva morte, les jambes dévorées par des rongeurs, tenant encore à la main l'ouvrage dont elle avait payé son dernier repas? Ainsi se commente l'axiome social: *A chacun selon ses forces.*

**Le budget de l'ouvrière:** Comment donc, si parcimonieusement rétribuée, l'ouvrière qui vit seule peut-elle vivre? Par quels prodiges «*d'économie et de sobriété*» tire-t-elle d'un salaire qui ne suffirait pas à payer le plus maigre des potages servis dans les restaurants du boulevard, sa subsistance, son logis et son vêtement? Il y a des journaux pour publier les menus des maisons qui se respectent; il y a des livres pour montrer combien l'emporte sur le service à la russe le service à la française, où mets, fruits, fleurs, porcelaines, argenterie confondent leurs parfums et leurs couleurs pour le charme des yeux et la joie du ventre; il y en a d'autres pour proscrire de la table les sauces qui se figent, les viandes qu'on dissèque, et peindre l'harmonie d'un tableau où les éclatantes blancheurs d'une lingerie de prix rehaussent l'or, la pourpre et le rubis des crus princiers servis dans d'impalpables cristaux. Il n'y a ni journaux ni livres pour décrire les repas dont meurent les femmes et les filles de nos faubourgs, et, comme le disait naguère *le Figaro*, il faut un hasard pour pénétrer lçs mystères des budgets féminins.

«*En 1892, raconte M. Guy Tomel (7), quelques dames, fondatrices de l'Union des ateliers de femmes, résolurent de fonder près du Marché-Saint-Honoré une sorte de pension bourgeoise, ouverte aux femmes seulement, et où les aliments, soigneusement préparés, leur seraient vendus au prix coûtant. Elles liront un peu de propagande auprès de leurs fournisseurs, couturiers, modistes, etc..., et le jour de l'ouverture on fut tout surpris d'avoir à servir 112 personnes dans un local qui n'en pouvait commodément contenir que 60. Heureuses de divorcer avec l'éternel plat de charcuterie ou le cornet de pommes frites, les apprenties et les ouvrières revinrent le lendemain avec leurs compagnes. Ce fut une mode. On dut refuser du monde. En fin d'année, la direction constata que, grâce aux principes de stricte économie appliqués, la maison avait fonctionné sans déficit. Dès lors on rêva de faire grand, et le rêve fut réalisé par la fondation, rue Jean-Jacques-Rousseau, dans le local d'un grand bouillon en faillite, d'un restaurant analogue à celui du Marché-Saint-Honoré, mais pouvant contenir 600 personnes.*

*Là on vit arriver, outre la clientèle des ouvrières libres, celle des employées de toutes les grandes administrations du voisinage: postes, timbre, maisons de banque, et toutes ces femmes s'en tirent généralement en dépensant 70 centimes. A ce compte, elles peuvent faire un déjeuner complet:*

	francs
Pain, vin,	0,20
Consommé	0,15 - 0,20
Viande avec sauce ou légumes	0,30
Rôti garni	0,40
Salade ou légumes	0,15 - 0,20
Fromages, desserts variés	0,10 - 0,15
Café	0,10
Liqueurs	0,10 - 0,15

*Quatorze sous! le voilà bien le repas de Jenny l'ouvrière!... Mais quatorze sous forment encore une somme introuvable dans ces périodes de morte-saison qui sont le fléau de l'industrie parisienne. Alors il n'est pas rare de voir arriver rue Jean-Jacques-Rousseau, deux par deux, couturières et modistes. Celle qui travaille invite celle qui chôme; on partage le plat de viande avec sauce ou légumes, le fromage, le dessert varié et le petit noir... Qui dira toutes les privations héroïques dont furent témoins ces tables de marbre? La portion de viande furtivement emballée dans un fragment de journal pour une mère pauvre ou un petit frère laissé à la maison, les miettes de pain que ne mangèrent pas les moineaux du Luxembourg!...».*

C'est ainsi qu'une initiative généreuse a pu, très relativement d'ailleurs, améliorer le régime de quelques centaines de femmes et de jeunes filles. Mais les ouvrières de Paris ne jouissent pas toutes des avantages créés à la population ouvrière féminine du 1er et du 2ème arrondissement. Il y a des budgets de l'alimentation plus restreints que celui du restaurant de la rue Jean-Jacques-Rousseau, des estomacs exigeants dont il faut contenir l'appétit, sous peine de ne pouvoir faire face à d'autres dépenses, et c'est alors une ingéniosité merveilleuse et navrante à vivre le plus frugalement possible.

(6) *Figaro*, 13 mai 1894.

Deux jeunes femmes, employées dans un magasin d'articles d'orthopédie de la rue Turbigo, décidèrent un jour de s'associer pour prendre le repas de midi. Leur dépense quotidienne se solde ainsi. Autorisées à déjeuner dans leur magasin, elles achètent de compte à demi, dans un des bouillons qui entourent les Halles, une portion et demie de viande garnie qui leur revient à 50 centimes, soit pour chacune d'elles 25 centimes; elles consomment par semaine 2 litres de vin à 60 centimes (1fr.20) et un pot de confitures du même prix, soit 15 centimes par jour; elles partagent enfin 1 livre de pain à 20 centimes. Ainsi composé, le repas leur coûte individuellement 50 centimes.

D'autres (et c'est hélas! le plus grand nombre) ont renoncé au vin et se contentent d'un plat de charcuterie ou de veau rôti payé 3 sous, d'un cornet de pommes de terre qui coûte 2 sous et de 2 sous de pain. Total: 7 sous. La fontaine Wallace fournit le liquide.

Il existe rue du Cygne un comptoir des plus modestes où l'on ne prépare que du bœuf et des légumes assaisonnés avec de la graisse de viande. Plat de bœuf ou plat de légumes ne coûtent que 10 centimes. Un de ces plats et 2 sous de pain: tel est l'ordinaire de beaucoup d'apprenties et même d'ouvrières des ateliers du voisinage.

Le plus luxueux repas que nous ait révélé notre enquête est celui d'une ouvrière mécanicienne qui y consacre 90 centimes. Ce repas se compose d'une livre de pain (dont, il est vrai, la plus grosse part est consommée le soir), 20 centimes; d'un plat de viande, 25 centimes; d'un plat de légumes, 15 centimes; d'une demi-chopine de vin, 20 centimes; d'une tasse de café, 10 centimes.

Par contre, voici comment, d'après le journal *le Petit Parisien*, une chemisière qui gagne 2 francs parvient à vivre une journée entière avec la même somme de 90 centimes: une livre de pain, 0,20; le matin, lait, 0,10; à midi, une côtelette, 0,25; vin, 0,10; charbon, 0,05; légume, 0,10; beurre, 0,10. - Total: 90 centimes.

Nous connaissons même une fillette de quatorze ans (l'âge où les soins sont le plus nécessaires) qui ne consomme à son déjeuner que 2 sous de pommes de terre, sans pain.

Le soir (et nous délinions quiconque de le contester, si peu croyable que cela paraisse), la plupart de ces ouvrières, exténuées et sans courage pour se préparer un repas, dinent d'une soupe maigre, de quelques fruits, exposés tout le jour à l'éventaire ambulante des quatre saisons et qu'entre sept et huit heures les marchands laissent au plus bas prix, ou de quelques cuillerées de confitures à 12 sous le pot, d'où sont absents les fruits et le sucre. Après quoi, elles s'en vont coucher, pour reprendre le lendemain leur collier de fatigue.

Nous n'avons pas à cacher, du reste, qu'en général l'ouvrière parisienne, et c'est son tort, sacrifie volontiers le besoin d'une nutrition réparatrice aux mille riens qui peuvent orner sa modeste toilette. Une fleur, un ruban ont à ses yeux plus de prix qu'une friandise. Jeune, rieuse et saine, elle oublie que le corps le mieux trempé cède aux fatigues et aux privations et qu'un jour viendra où vieille et plus que jamais condamnée aux excessives besognes elle fera de vains appels à des forces éteintes. Fâcheuse imprévoyance, qui concourt au mal social dont l'ouvrière est victime, et qu'il lui faut proscrire si elle veut triompher de l'égoïsme capitaliste!

**La réglementation du travail féminin:** C'est d'ailleurs ici le lieu d'observer que, malgré l'exemple de l'homme insurgé contre l'exploitation économique, l'ouvrière n'a pas fait ce qu'elle aurait dû pour essayer de se soustraire à la tyrannie du capital. Mme Potonié-Pierre a écrit (7) que «*la femme et l'homme, placés côte à côte en ce monde, ont les mêmes intérêts, que la cause de l'un est la cause de l'autre*», et que celui-ci, entré depuis longtemps en révolte contre l'oligarchie industrielle, a pour devoir de frayer la route à sa compagne, «*infériorisée par les lois et par les mœurs*». Ce sont là, en effet, d'excellents et généreux conseils, que beaucoup d'hommes s'honorent d'avoir suivis; mais si l'ouvrier a ce premier devoir, il a aussi celui de dire à sa compagne que sa condition est en quelque sorte son œuvre, qu'astreinte à accomplir les plus pénibles travaux pour un salaire dérisoire elle n'a, jusqu'à ce jour, rien tenté pour s'en affranchir, et qu'elle semble même accepter son sort matériel avec autant de passivité et de

(7) *La Manifestation du Premier Mai*, 1893.

résignation qu'elle subit son infériorité civile. Nous savons quels efforts fait le capital pour réduire encore le salaire masculin, déjà si disproportionné avec l'accroissement de la richesse publique; mais l'ouvrier n'apporte pas moins d'opiniâtreté à déjouer les projets qui le menacent. Grèves, boycottages, émeutes: rien ne lui coûte pour disputer son existence à l'égoïsme patronal. La femme, elle, n'a pour ainsi dire pas connu les réductions progressives et calculées dont le salaire masculin a été l'objet depuis les premières applications du machinisme; elle a, dès la première invite, accepté le prix dérisoire que le capital voulait bien lui offrir, sans songer qu'ainsi non seulement elle se rendait l'existence impossible et autorisait pour l'avenir les pires abus du mercantilisme, mais qu'elle coopérait brutalement à l'œuvre de réaction entreprise contre le socialisme. Au lieu de décliner les propositions du patronat et, par le refus de son propre travail, de hâter le succès de la guerre soutenue par les ouvriers, elle a commis la faute d'entrer en concurrence avec eux et de donner une apparence de légitimité aux plus scandaleuses réductions de salaires. Bref, il ne semble pas jusqu'ici que la femme ait cru ses intérêts solidaires de ceux de l'homme, et si elle l'a cru, elle n'a pas donné la preuve que notre lutte contre l'oppression capitaliste ait obtenu son approbation (8).

C'est à peine, en effet, si quelques milliers d'ouvrières ont enfin compris l'utilité des syndicats. En 1893, il y avait en France 114 syndicats ouvriers comprenant à la fois des hommes et des femmes. Ce n'était pas le dixième du nombre total des associations ouvrières. Les 95 syndicats de la province se rencontrent surtout dans la région des Ardennes (où l'on en compte plus de dix) et généralement dans les petites localités, où il existe moins de 5 syndicats. Lyon, qui possède 150 syndicats ouvriers, n'en a que 9 de femmes; Marseille, 7; Bordeaux, 5; Toulouse, 3. - A Paris, on trouve 11 syndicats mixtes, c'est-à-dire composés mi-partie d'ouvriers et d'ouvrières, et 8 de dames seules, ces derniers comprenant 821 membres. Au total, 19 syndicats sur 262, soit moins de 7,5%, proportion encore supérieure à la réalité, puisque nous ne comptons pas les syndicats qui n'ont pas satisfait aux prescriptions de la loi de 1884 et parmi lesquels il n'en est pas un seul d'ouvrières (9).

N'a-t-on pas, vu d'ailleurs les boulonnières de l'usine Dercelles, de Nantes, résister pendant plusieurs mois aux objurgations de leurs compagnons de misère et, malgré l'appui moral que leur avaient donné successivement deux congrès (celui de Tours et celui de Marseille, septembre-octobre 1892), ne se grouper enfin pour la défense de leurs intérêts qu'après d'actives et incessantes démarches des syndicats métallurgistes nantais? Et combien rares les cas où l'ouvrière française, l'ouvrière parisienne surtout, montrerait l'énergie des femmes de Berlin, ratifiant et sanctionnant le boycottage prononcé par les ouvriers contre certaines brasseries!

Pour savoir à quel point les huit dixièmes des ouvrières ignorent ou méconnaissent la nécessité de l'association, il faut avoir vécu dans les intérieurs pauvres de Paris et discuté avec les femmes et les jeunes filles le problème économique. «*Il y aura toujours des riches et des pauvres*»: telle est leur habituelle réponse aux conseils de résistance, réponse qui est précisément l'argument de chevet des sectateurs de la vieille économie. Tant, donc, que la femme n'aura pas acquis, avec le goût des réunions publiques, la notion de la solidarité, elle sera, comme l'a dit très justement Mme Potonié-Pierre, et comme le reconnaît Mme Raymond Pognon, inapte à comprendre et, par conséquent, à seconder le mouvement en avant (10).

Tel est, cependant, le danger social des conditions imposées au travail féminin que, si l'ouvrière a peu

(8) Présente à l'une des séances du Comité fédéral des Bourses du travail (30 mai 1894), Mme Raymond Pognon, présidente de la Ligue pour le droit des femmes, a exprimé un avis pareil au nôtre et prié les ouvriers de s'unir aux sociétés féministes pour catéchiser les femmes et leur enseigner le devoir d'association contre l'ennemi commun.

(9) *Annuaire des syndicats professionnels*, Paris, 1893. - En Amérique, un grand nombre de femmes font partie de l'association des *Chevaliers du travail*; il existe, en outre, dans les grands centres des clubs spéciaux où les ouvrières étudient les questions politiques et sociales. La ville de New-York possède un club de ce genre fort de 20.000 adhésions. - En Angleterre, les syndicats de dames seules comptent environ 85.000 membres et les syndicats mixtes environ 48.000.

(10) Si, pourtant, la masse de la population féminine a jusqu'à présent méconnu ses intérêts, quelques individualités s'efforcent de l'arracher à cette indifférence. En étudiant le mouvement féministe créé depuis quelques années (*Revue socialiste*, septembre 1891), nous avons eu à citer des femmes supérieures, dont le prosélytisme est plus ardent que n'est profonde la résignation de leurs compagnes.

fait pour en conquérir la modification, certains gouvernements se sont préoccupés d'en tempérer la rigueur. L'Illinois, par exemple, a en 1893 limité le travail des femmes dans toutes les industries, à huit heures par jour ou quarante-huit heures par semaine et prescrit l'affichage dans les usines du nombre d'heures exigé. - En Angleterre, la première loi réglementant le travail féminin date de 1842 et fut votée grâce aux efforts des associations des mineurs. Antérieurement à cette loi, les industriels commettaient des abus inouïs. C'est ainsi que les femmes employées dans les houillères d'Ecosse étaient obligées de monter du fond de la mine, par des échelles droites et glissantes, jusqu'à 100 kilogrammes pesant de charbon sur les épaules (11). Depuis 1883, les *Factories and workshops Acts* stipulent que les femmes, comme les enfants de moins de dix-huit ans, ne doivent pas travailler plus de dix heures, comprises entre six ou sept heures du matin, et six ou sept heures du soir, avec deux heures pour les repas et un repos toutes les quatre heures et demie. Certaines professions, en outre, leur sont interdites, comme celles des verriers, des mineurs. La magistrature anglaise tient étroitement la main au respect de ces prescriptions.

En Autriche, il est interdit de faire travailler les femmes depuis huit heures du soir jusqu'à cinq heures du matin. - M. Schuler affirme que, depuis la loi de 1864, qui défend d'employer les femmes moins de six semaines après leur accouchement, la mortalité infantile dans la classe ouvrière du canton de Glaris est tombée de 20% à la moyenne ordinaire de toute la Suisse. - Dans le Grand-Duché de Bade, la durée du travail des femmes n'est limitée qu'à onze heures, mais elles ont le droit de sortir une demi-heure avant la cloche pour préparer leur repas, et la veille des dimanches et jours fériés, leur journée se termine à cinq heures et demie. Là aussi les industriels, particulièrement les fabricants de cigares, les bijoutiers, les imprimeurs, ne se font pas scrupule de violer la loi, comme l'atteste le rapport de l'inspecteur du travail auquel nous avons emprunté déjà plusieurs renseignements.

(A suivre)

**Fernand et Maurice PELLOUTIER.**

-----

(11) Le comte de Paris, loc. cit., p. 168.